



Financement des coûts de l'administration et de la gestion

Mesures d'économie déjà prises et mesures prévues

Rapport du Secrétariat

1. Le présent rapport présente les mesures d'économie prises à ce jour, les économies qui ont effectivement été réalisées ainsi que des informations sur d'autres initiatives prévues.

DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL

2. Les dépenses liées au personnel, engagées dans le cadre du budget programme, ont été ramenées de US \$1933 millions au cours de l'exercice 2010-2011 à US \$1768 millions au cours de l'exercice 2012-2013 – une réduction de US \$165 millions (9 %). Les réductions les plus importantes ont concerné le Siège et le Bureau régional de l'Afrique. On peut distinguer deux raisons à cela : l'Organisation a employé moins de personnel en 2012-2013 et certaines fonctions administratives ont été redéployées vers des lieux d'affectation où les barèmes des traitements des Nations Unies et les ajustements de poste sont inférieurs (comme c'est par exemple le cas à Kuala Lumpur). La mesure dans laquelle cette réduction s'est accompagnée d'économies est particulièrement bien illustrée dans le contexte de l'objectif stratégique 13 du budget programme 2012-2013.

3. Au cours de l'exercice 2012-2013, les dépenses totales engagées dans le cadre de l'objectif stratégique 13 étaient de US \$481 millions, contre US \$540 millions en 2010-2011,¹ une réduction de US \$59 millions. Une grande partie de la réduction était due à la diminution des coûts salariaux, du fait du nombre moyen plus faible d'équivalents plein temps affectés à des fonctions administratives, notamment au Bureau régional de l'Afrique et au Siège. Une partie de la réduction provenait de l'externalisation de services de gestion des installations, principalement à Genève. Le coût de l'externalisation est inclus dans les charges totales de l'objectif stratégique 13. Les coûts salariaux au Siège ont également diminué à la suite du transfert d'autres fonctions administratives de Genève au Centre mondial de services à Kuala Lumpur. Une partie de la réduction globale des dépenses résultait

¹ Voir le document A67/42.

toutefois de facteurs exceptionnels ainsi que du redéploiement de personnels affectés à d'autres objectifs stratégiques. Ainsi, la valeur estimée des économies réelles sous-jacentes réalisées au cours de l'exercice 2012-2013 est de US \$40 millions.

CHARGES RELATIVES AUX VOYAGES

4. Les charges de l'OMS relatives aux voyages ont atteint US \$310 millions au cours de l'exercice 2012-2013 (contre US \$295 millions en 2010-2011), un montant qui englobe les frais de transport et d'hébergement du personnel de l'OMS en mission (45 %), et ceux des participants à des réunions et des délégués invités par l'OMS (55 %). En 2011, l'Organisation a modifié sa politique à cet égard en portant (en même temps que la plupart des autres organisations du système des Nations Unies) de six à neuf heures la durée minimale de vol pour pouvoir bénéficier de la classe affaires, et on en voit les conséquences dans les résultats financiers de l'exercice 2012-2013.

5. Les frais de voyage pour la participation à des réunions peuvent être réduits en organisant des réunions dans des lieux moins coûteux et dans des lieux où les frais liés à la durée du voyage et au logement seraient inférieurs. L'Organisation a mis sur pied un centre spécial de formation et de conférence à Tunis pour des réunions internes avec l'appui généreux du Gouvernement tunisien. Elle espère accroître l'utilisation du centre en 2014-2015 et réduire encore ainsi le montant total des charges relatives aux voyages du personnel. Les mesures déjà prises ont permis de réaliser des économies. Le montant total des charges relatives aux voyages du personnel a diminué – en particulier au Siège où il a été inférieur de US \$8 millions en 2012-2013 au montant de 2010-2011.

6. Une autre initiative introduite en 2014 est la nouvelle facturation centrale de toutes les charges relatives aux voyages encourues par le Siège, qui permettra de réaliser des économies dans le traitement des charges et d'obtenir des tarifs réduits pour l'OMS.

ACHAT CENTRALISÉ DE DEVICES POUR LES BUREAUX SUR LE TERRAIN

7. Depuis 2012, l'OMS applique un système d'achat centralisé de devises pour le compte des bureaux de pays afin de leur permettre de couvrir leurs besoins de trésorerie en monnaie locale. Le système, qui suppose une collaboration étroite avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays, consiste à se prévaloir des liens avec les principaux partenaires bancaires de l'Organisation pour obtenir des taux de change plus compétitifs pour l'achat des monnaies locales dont les bureaux de pays ont besoin. Le système couvre désormais tous les achats importants de devises qui peuvent être centralisés compte tenu des contraintes bancaires internationales actuelles. En 2013, l'OMS a procédé à l'achat centralisé de 36 monnaies avec une série de transactions d'un montant total de US \$330 millions. Comparativement aux taux de change indiqués aux bureaux de pays par les banques locales, les taux plus avantageux qui ont été obtenus grâce à ce système ont permis de réaliser des économies de US \$2,1 millions sur les transactions en devises. Les économies sont comptabilisées dans le montant global des gains au change pour l'année et répartis entre les fonds de l'OMS conformément au Règlement financier de l'Organisation.

PERSPECTIVES D'ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES

8. **Dépenses liées au personnel.** Les traitements constituent le poste de dépenses le plus important de l'OMS, représentant environ la moitié des dépenses engagées dans le cadre du budget programme 2012-2013. Les coûts salariaux pour un exercice dépendent des facteurs suivants : effectifs déployés ; lieu de déploiement (lieu d'affectation) ; classe et barème de traitement applicable ; droits et indemnités du personnel ; autres charges imputables aux coûts salariaux (par exemple prélèvement en rapport avec l'occupation des postes). Ces facteurs, dont certains sont extérieurs à l'Organisation, déterminent également la possibilité pour l'OMS de réduire encore davantage les coûts salariaux. Les effectifs et le lieu de déploiement sont déterminés selon les besoins des programmes et réexaminés lors de la planification et de la budgétisation opérationnelles. Le classement est effectué par l'OMS mais en suivant des paramètres bien définis utilisés dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les barèmes des traitements et les droits et indemnités du personnel sont pour la plupart applicables à l'ensemble du système et déterminés par l'Assemblée générale des Nations Unies sur recommandation de la Commission de la Fonction publique internationale (dont les rapports annuels sont régulièrement communiqués aux organes directeurs de l'OMS par le Secrétariat).¹ La Commission procède actuellement à un examen complet de la rémunération dans le régime commun et communique ses conclusions à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les résultats de cet examen pourraient permettre à l'OMS de réaliser des économies sur les coûts salariaux.

9. **Services contractuels.** Après les dépenses liées au personnel, les services contractuels constituent la deuxième catégorie de charges par ordre d'importance d'un montant total de US \$719 millions au cours de l'exercice 2012-2013 (comparativement à US \$591 millions en 2010-2011). Les contrats avec des établissements pour des activités techniques représentaient environ les deux tiers de ce montant ; le reste concernait des contrats avec des particuliers et des versements à des agents de vaccination sur le terrain. En raison du nombre très élevé des partenaires contractuels et du caractère souvent très spécifique des activités, il est difficile de fixer des cibles en matière d'économie. La moitié environ des dépenses encourues en 2012-2013, d'un montant total de US \$719 millions, résultaient d'activités de vaccination et de surveillance concernant la poliomyélite ainsi que de situations d'urgence. Si l'on exclut les dépenses contractuelles dues aux activités de vaccination et de surveillance concernant la poliomyélite et aux situations d'urgence, on arrive à une réduction des dépenses en 2012-2013 comparativement à l'exercice précédent.

10. Des améliorations ont été apportées au budget programme 2014-2015 afin d'harmoniser la comptabilisation des dépenses dans l'ensemble de l'Organisation, ce qui facilitera l'analyse et offrira un point de départ pour réduire encore les dépenses de l'OMS en services contractuels. De plus, dans le cadre de la planification et de l'élaboration du projet de budget programme pour 2016-2017, les coûts escomptés, ainsi que les transferts et dotations de contrepartie, seront budgétés de manière plus détaillée afin de définir des cibles, en fonction desquelles mesurer les coûts.

= = =

¹ Voir par exemple le document A67/48.